

La qualité des eaux conditionnées en France en 2016

Données 2016

sur la base des données recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé

Septembre 2017

Direction Générale de la Santé 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Sommaire

1	Introduction	1
2	Contexte	2
	2.1 Les eaux conditionnées	2
	2.1.1 Généralités	2
	2.1.2 Cas des eaux minérales naturelles	3
	2.2 Etablissements de conditionnement d'eau	4
	2.3 Contrôle sanitaire	5
3	Qualité des eaux conditionnées	6
	3.1 Inspections et visites	6
	3.2 Prélèvements d'échantillons d'eau à des fins d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire	6
	3.3 Analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux	7
	3.3.1 A la ressource en eau	8
	3.3.2 Au point de conditionnement de l'eau	8
	3.4 Les suites données aux non-conformités	0
1	Conclusion 1	1

Liste des annexes

Annexe 1 : Listes des eaux conditionnées en France (2016)	12
Annexe 2 : Liste des établissements de conditionnement d'eau en activité en France (2016)	20

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de sites de conditionnement d'eau en activité en 2016
Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en fonction du volume d'eau produit (en m ³ /jour) en 2016
Liste des tableaux
Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées
Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement d'échantillon d'eau à des fins d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016
Tableau 3 : Nombre moyen et nombre total de prélèvements réalisés en fonction du point du prélèvement en 2016
Tableau 4 : Nombre de prélèvements et nombre de prélèvements non-conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016
Tableau 5 : Nombre moyen et nombre total d'analyses réalisées en fonction du point de prélèvement en 2016
Tableau 6 : Nombre d'analyses et nombre d'analyses non-conformes réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016
Tableau 7 : Nombre d'analyses non-conformes par paramètre, à la ressource, en 2016 8
Tableau 8 : Nombre d'analyses non-conformes par paramètre, au niveau du point de conditionnement d'eau minérale naturelle en 2016
Tableau 9 : Nombre d'analyses non-conformes, par paramètre, au niveau du point de conditionnement d'eau de source, en 2016
Tableau 10 : Paramètres pour lesquels des situations de dépassement ponctuel des critères de qualité particuliers pour la mention relative à l'alimentation des nourrissons, pour les eaux minérales naturelles et les eaux de source, ont été observées en 2016
Tableau 11 : Nombre d'analyses non-conformes, par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en 2016

1 Introduction

Les eaux conditionnées regroupent les eaux embouteillées et les eaux mises en bonbonnes. Trois qualités d'eaux peuvent être conditionnées : l'eau minérale naturelle (EMN), l'eau de source (ES) et l'eau rendue potable par traitements (ERPT).

Afin de vérifier le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire de ces eaux prévues par le code de la santé publique (CSP), un contrôle sanitaire est mis en place et assuré par les agences régionales de santé (ARS). Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre par l'exploitant et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. Ce contrôle est réalisé depuis la ressource jusqu'au conditionnement de l'eau en bouteille ou en bonbonne.

Des analyses sont également effectuées régulièrement par l'exploitant dans le cadre de sa surveillance. L'exploitant doit en effet veiller à ce que toutes les étapes de la production et de la distribution réalisées sous sa responsabilité soient conformes aux règles d'hygiène, notamment en appliquant des procédures permanentes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques. Des enquêtes ponctuelles et inopinées sont également réalisées par les services des directions départementales de la protection des populations (DDPP) ou ceux des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), afin notamment d'identifier d'éventuelles fraudes.

Le présent document, réalisé par la direction générale de la santé (DGS), dresse un bilan de la qualité des eaux conditionnées à partir des résultats du contrôle sanitaire assuré par les ARS durant l'année 2016. Il ne concerne ni les données de la surveillance mise en œuvre par l'exploitant, ni les données issues des contrôles réalisés par les DDPP ou les DDCSPP. Ce bilan vise à fournir une vision globale de la qualité des eaux conditionnées en France en 2016.

2 Contexte

Les directives européennes spécifiques aux eaux conditionnées¹ ainsi que la réglementation européenne en vigueur pour les denrées alimentaires² ont été traduites dans le droit national. Ainsi, le CSP³ fixe les dispositions législatives et réglementaires encadrant au niveau national les eaux conditionnées et précise notamment la définition et les caractéristiques de ces eaux, la procédure d'autorisation d'exploiter une eau à des fins de conditionnement, les modalités de protection de la ressource, les règles d'hygiène, les modalités de la surveillance et du contrôle sanitaire, les modalités de la gestion des situations de non-conformités, les modalités d'information du consommateur ainsi que la procédure d'importation d'une eau conditionnée.

2.1 Les eaux conditionnées

2.1.1 Généralités

Trois qualités d'eaux peuvent être conditionnées :

- L'eau minérale naturelle: c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine, qui doit être tenue à l'abri de tout risque de pollution. Elle répond à des exigences de qualités microbiologique et physicochimique strictes. Elle se distingue des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants, et témoigne d'une stabilité de ses caractéristiques essentielles. L'eau minérale naturelle ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents tels que le fer ou le soufre, la désinfection de l'eau étant interdite). Certaines eaux minérales naturelles peuvent faire état d'effets favorables à la santé reconnus par l'Académie nationale de médecine;
- L'eau de source : c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine, qui doit être tenue à l'abri de tout risque de pollution. L'eau de source, à l'émergence et conditionnée, répond aux mêmes exigences de qualité microbiologique que l'eau minérale naturelle, et l'eau de source conditionnée répond aux mêmes exigences de qualités physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Au même titre que l'eau minérale naturelle, l'eau de source ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents tels que le fer ou le soufre, la désinfection de l'eau étant interdite);
- L'eau rendue potable par traitements: c'est une eau d'origine souterraine ou superficielle. L'eau rendue potable par traitements conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité microbiologique que l'eau minérale naturelle ou l'eau de source, et aux mêmes exigences de qualités physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Contrairement aux deux autres types d'eau conditionnée, l'eau rendue potable par traitements peut faire l'objet de tous les traitements autorisés par le ministère chargé de la santé pour la production d'eau du robinet; la désinfection de l'eau est autorisée.

Les exigences de qualité⁴ des eaux conditionnées, les traitements ainsi que les mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et des eaux de source conditionnées sont fixés par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié⁵. A noter que les exigences de qualité microbiologique fixées pour les eaux conditionnées sont plus contraignantes que celles

¹ Notamment la directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, la directive européenne 2003/40/CE de la commission du 16 mai 2003 fixant la liste, les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles, ainsi que les conditions d'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source et la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

² Le Paquet Hygiène regroupe plusieurs règlements et directives communautaires, fixant des exigences relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et animales (notamment le règlement (CE) N° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, le règlement (CE) N° 852/2004 relative à l'hygiène des denrées alimentaires, le règlement (CE) N° 882/2004 relatif aux contrôles officiels).

³ Code de la Santé Publique: Articles L. 1321-1 et suivants, L. 1322-1 et suivants, R. 1321-1 et suivants et R. 1322-1 et suivants.

⁴ Les exigences de qualité comprennent :

⁻ les limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau, à des concentrations supérieures aux limites de qualité, induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population ;

⁻ les références de qualité pour des paramètres indicateurs de qualité, témoins de fonctionnement des installations de production et de distribution, sans incidence directe pour la santé.

⁵ Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique.

fixées pour l'eau du robinet. Par ailleurs, certaines eaux minérales naturelles et eaux de source non effervescentes peuvent faire mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons et doivent alors respecter certains critères de qualité particuliers. Elles sont identifiées en annexe I.

En France, en 2016, sont conditionnées 178 eaux : 91 eaux minérales naturelles, 83 eaux de source et 4 eaux rendues potables par traitements. La liste des eaux conditionnées recensées à l'échelon national par la DGS figure en annexe I.

2.1.2 Cas des eaux minérales naturelles

Les eaux minérales naturelles se distinguent des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants. On différencie trois catégories d'eaux minérales naturelles, en fonction de la teneur en sels minéraux (calculée comme résidu fixe, à 180°C) :

- « très faiblement minéralisée » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 50 mg/L (ex : Montcalm, Mont Roucous, etc.) ;
- « faiblement minéralisée ou oligominérale » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 500 mg/L (ex : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Perrier, Luchon, Eau de Sail, Ogeu source du Roy, Aix-les-Bains, Evian, Thonon, Eau minérale naturelle Source Saint-François, etc.);
- « riche en sels minéraux » : la teneur en sels minéraux est supérieure à 1 500 mg/L (ex : L'Incomparable, Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint-Pierre, Vals-Manon, Saint-Michel de Mourcairol, Quézac, Hydroxydase, Rozana, Saint-Diéry, Sainte-Marguerite, Saint-Antonin, Hépar, Contrex, Cilaos, etc.).

Compte tenu de la spécificité de certaines eaux minérales naturelles (*cf.* tableau 1), des indications ou, au contraire, des contre-indications peuvent être proposées dans certains états physiologiques ou pathologies. Pour plus d'informations, le rapport de l'Académie nationale de médecine relatif à la place des eaux minérales dans l'alimentation de 2006 peut être utilement consulté⁶.

Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles ⁷	Quelques exemples (sur la base des résultats du contrôle sanitaire assuré par les ARS)
Acidulée : teneur en gaz carbonique libre supérieure à 250 mg/L (en CO ₂)	Aizac, L'Incomparable, Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Eau minérale naturelle renforcée au gaz de la source Arcens, Le Vernet, Ventadour, Orezza, Perrier, Abatilles, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Parot, Puits-saint-Georges, Badoit, Faustine, Saint Géron, Quézac, Rozana, Sainte-Marguerite, Ogeu - source gazeuse n°1, Celtic, Wattwiller, Cilaos
Bicarbonatée : teneur en bicarbonates supérieure à 600 mg/L (en HCO ³⁻)	Contrex, Hépar, Vittel, Thonon, Saint-Yorre, Vichy-Célestins, Ardesy, Quézac, Badoit
Calcique : teneur en calcium supérieure à 150 mg/L (en Ca ²⁺)	L'Incomparable, Orezza, Perrier, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Badoit, Quézac, Saint- Amand, Vauban, Amanda, Hydroxydase, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Vittel, Contrex
Chlorurée : teneur en chlorures supérieure à 200 mg/L (en Cl ⁻)	Hydroxydase, Rozana, Sainte-Marguerite
Fluorée : teneur en fluor supérieure à 1 mg/L (en F ⁻)	Vals-Vivaraise, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Eau minérale naturelle renforcée au gaz de la source Arcens, Le Vernet, Eau de Sail, Parot, Badoit, Faustine, Saint Géron, Quézac, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Chateldon, Nessel, Saint Antonin
Magnésienne : teneur en magnésium supérieure à 50 mg/L (en Mg ²⁺)	L'Incomparable, Reine des Basaltes, Saint Michel de Mourcairol, Saint Géron, Vauban, Amanda, Hydroxydase, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Contrex, Didier, Cilaos
Sodique : teneur en sodium supérieure à 200 mg/L (en Na ⁺)	L'Incomparable, Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Eau minérale naturelle renforcée au gaz de la source Arcens, La Française, Parot, Puits-Saint-Georges, Saint-Géron, Hydroxydase, Rozana, Saint-Diéry, Sainte-Marguerite, Ardesy, Volvic, Cilaos,
Sulfatée : teneur en sulfates supérieure à $200 \text{ mg/L (en SO}_4^{2-})$	La Française, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Rozana, Saint-Antonin, Hépar, Vittel, Contrex

Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées

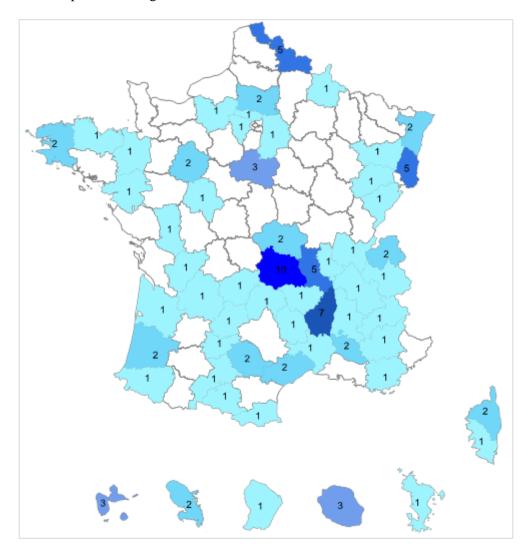
Les eaux minérales naturelles présentant une teneur en sodium inférieure à 20 mg/L (en Na⁺) (ex : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Montcalm, Orezza, Perrier, Luchon, Chambon, Alizée, Hépar, Saint-Antonin, Mont Roucous, Aix les Bains, Evian, Thonon, Vittel, Contrex, La Salvetat, etc.) conviennent pour un régime pauvre en sodium⁷.

⁶ Bulletin de l'Académie nationale de médecine (2006) - rapport 06-19, pp. 2013-2021 : http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2013/03/2006.9.pdf

⁷ Mentions d'étiquetage autorisées pour les eaux minérales naturelles par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié.

2.2 Etablissements de conditionnement d'eau

Il existe plus de 100 établissements de conditionnement d'eau en activité en 2016, répartis dans 58 départements des 18 régions de métropole ou des outre-mer (*cf.* figure 1). A noter qu'un même établissement peut conditionner plusieurs eaux de mêmes qualités ou de qualités différentes. La liste des établissements de conditionnement d'eau recensés à l'échelon national en 2016 par la DGS figure en annexe II.



<u>Figure 1</u>: Nombre de sites de conditionnement d'eau en activité en 2016 (Source cartographique : Carte & Données - © Articque)

Près de 500 installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement d'échantillon d'eau à des fins d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016 ont été recensées (*cf.* tableau 2).

Type d'installations	Nombre d'installations
Captage	262
Installation de traitement / production	39
Unité de conditionnement ⁸	170
Total	471

Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement d'échantillon d'eau à des fins d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016

⁸ Une unité de conditionnement comporte une ou plusieurs chaîne(s) de conditionnement d'eau, de qualité d'eau homogène, dans un même bâtiment ou une même usine.

La figure 2 présente la proportion d'unités de conditionnement d'eau (en pourcentage par rapport au nombre total d'unités de conditionnement) par tranche de volume d'eau produit (en m³ / jour). Le volume maximum d'eau produit par unité de conditionnement d'eau avoisine les 4 100 m³ / jour.

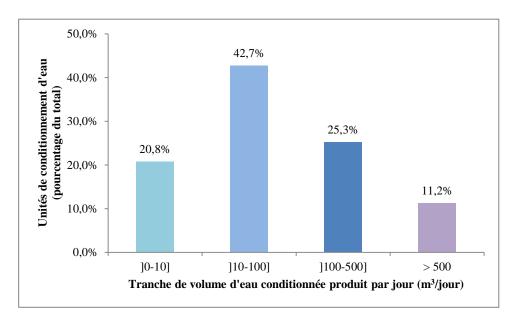


Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en fonction du volume d'eau produit (en m³/jour) en 2016

En 2016, la production d'eau conditionnée en France est de l'ordre de 13 millions de m³ :

- pour les eaux minérales naturelles : approximativement 7 330 000 m³ / an ;
- pour les eaux de source : approximativement 5 720 000 m³ / an ;
- pour les eaux rendues potables par traitements : approximativement 70 000 m³ / an.

2.3 Contrôle sanitaire

Conformément aux dispositions des articles R. 1321-15 et R. 1322-40 du CSP, les ARS sont en charge du contrôle sanitaire des eaux conditionnées. Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. Les dispositions techniques encadrant au niveau national le programme d'analyses sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2013 modifié⁹.

Des prélèvements d'échantillons d'eau sont réalisés soit par l'ARS soit par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé, à différents niveaux : à la ressource (à l'émergence ou sur le mélange d'émergences le cas échéant), en cours de production (en sortie de traitement, sur une cuve de stockage, etc.) et au point de conditionnement de l'eau (sur l'eau conditionnée). Le nombre de prélèvements réalisés à chaque niveau dépend notamment du volume moyen d'eau conditionnée dans l'année.

Les échantillons d'eau sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé. Le contrôle sanitaire porte sur l'analyse de plus d'une cinquantaine de paramètres ou familles de paramètres, à savoir des paramètres microbiologiques (germes aérobies revivifiables, bactéries coliformes, entérocoques, etc.), des paramètres physicochimiques généraux (pH, température, paramètres organoleptiques, etc.), des paramètres minéraux (aluminium, arsenic, calcium, fer, fluor, plomb, sulfates, etc.), des paramètres organiques (pesticides, trihalométhanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.), et des paramètres indicateurs de radioactivité. Le choix des paramètres faisant l'objet d'analyses dépend notamment du type d'eau, de la qualité de l'eau à la ressource et de la mise en place ou non d'un traitement approprié et autorisé.

Les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire sont intégrés par les ARS dans la base de données « SISE-Eaux d'alimentation », base de données nationale du ministère chargé de la santé. Ce système d'information

⁹ Arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique.

contient également la modélisation des installations dans les usines de conditionnement, depuis la ressource jusqu'au point de conditionnement de l'eau.

Chaque année, depuis 2007, une synthèse de ces données doit être communiquée à la Commission Européenne, conformément aux dispositions européennes de l'article 44 du règlement (CE) N° 882/2004¹⁰.

En complément du suivi régulier de la qualité des eaux conditionnées, des campagnes nationales sont réalisées. Ainsi, une enquête nationale a été menée par l'Institut de radioprotection et de sureté nucléaire (IRSN) en 2012, à la demande de la DGS et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), sur la qualité radiologique des eaux conditionnées produites en France. Le rapport est consultable sur le site internet du ministère chargé de la santé¹¹.

3 Qualité des eaux conditionnées

L'enquête a été réalisée durant l'été 2017 selon les modalités définies par la note d'information de la DGS N° DGS/EA3/EA4/PP3/2017/152 du 3 mai 2017¹². Les données contenues dans la base de données « SISE-Eaux d'alimentation » ont été extraites par le pôle d'administration des données sur l'eau (PADSE).

Dans un prélèvement d'échantillon d'eau, plusieurs paramètres sont analysés. Dans la suite du document, on appelle « prélèvement non-conforme » tout prélèvement d'échantillon d'eau pour lequel au moins une analyse non-conforme pour l'un des paramètres a été mise en évidence. Une analyse non-conforme pour un paramètre correspond à un dépassement de la limite de qualité fixée réglementairement pour ce paramètre. Il est à noter que les dépassements des références de qualité ne sont pas pris en compte dans le présent bilan et qu'un même prélèvement peut être non-conforme pour plusieurs paramètres.

3.1 Inspections et visites

En 2016, sur l'ensemble des usines de conditionnement d'eau, ont été réalisées :

- 9 inspections des ARS. On entend par inspection, « l'examen de tout aspect lié [...] aux denrées alimentaires, [...], en vue de s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions de la législation relative [...] aux denrées alimentaires [...] » (référence : règlement (CE) N°178/2002¹³). L'inspection comprend la visite par l'ARS d'un établissement de conditionnement d'eau pour vérifier la conformité aux exigences réglementaires (notamment le contrôle des installations et des conditions d'exploitation) et fait l'objet d'un rapport ;
- plus de 4 200 visites des ARS ou d'un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et ayant donné lieu à un ou plusieurs prélèvements d'échantillons d'eau en vue de vérifier leur conformité.

3.2 Prélèvements d'échantillons d'eau à des fins d'analyses dans le cadre du contrôle sanitaire

Au cours de l'année 2016, plus de 6 000 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, à la ressource, en cours de production et au point de conditionnement de l'eau (*cf.* tableau 3).

Point de prélèvement	Nombre total de prélèvements	Nombre moyen de prélèvements	
A la ressource	1 023	3,9	
En cours de production	467	12	
Au point de conditionnement de l'eau	4 522	26,6	
Total	6 012	12,8	

 $\underline{\textbf{Tableau 3}}: \textbf{Nombre moyen et nombre total de prélèvements réalisés en fonction du point du prélèvement en 2016}$

¹⁰ Règlement (CE) n° 882/2004 du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.

¹¹ http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/eaux-conditionnees

¹² Note d'information N° DGS/EA3/EA4/PP3/2017/152 du 3 mai 2017 relative à une enquête sur l'activité des agences régionales de santé et des services communaux d'hygiène et de santé en matière d'inspection et de contrôle en hygiène alimentaire, des eaux conditionnées et des médicaments vétérinaires.

¹³ Règlement (CE) N° 178/2002 du parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Sur les 5 545 prélèvements d'échantillons d'eau qui ont été réalisés soit à la ressource soit au point de conditionnement de l'eau (points de conformité réglementaire), le tableau 4 indique le nombre total de prélèvements et le nombre de prélèvements non-conformes, selon l'origine du prélèvement et le type d'eau considérée. Ainsi, 99 prélèvements d'échantillons d'eau réalisés soit à la ressource soit au point de conditionnement de l'eau étaient non-conformes, pour au moins un des paramètres recherchés, aux limites de qualité prévues par la réglementation (soit 1,8 %).

Point de prélèvement A la ressource		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non- conformes	Pourcentage de prélèvements non- conformes
		1 023	14	1,4 %
	Eau minérale naturelle	1 677	54	3,2 %
	Eau de source	2 791	26	0,9 %
Au point de conditionnement de l'eau	Eau rendue potable par traitements	54	5	9,3 %
	Tous types d'eaux confondus	4 522	85	1,9 %
Total		5 545	99	1,8 %

Tableau 4 : Nombre de prélèvements et nombre de prélèvements non-conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016

3.3 Analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux

Au cours de l'année 2016, près de 185 000 analyses ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire à la ressource, en cours de production et au point de conditionnement de l'eau (*cf.* tableau 5).

Point de prélèvement	Nombre total d'analyses	Nombre moyen d'analyses
A la ressource	50 780	194
En cours de production	13 382	343
Au point de conditionnement de l'eau	120 803	710
Total	184 965	393

Tableau 5: Nombre moyen et nombre total d'analyses réalisées en fonction du point de prélèvement en 2016

S'agissant des analyses réalisées soit au niveau de la ressource, soit au point de conditionnement de l'eau (points de conformité réglementaire), le tableau 6 précise le nombre total d'analyses et le nombre d'analyses non-conformes, selon l'origine du prélèvement et le type d'eau considérée. Ainsi, 115 analyses (soit 0,07 %) correspondant à des échantillons d'eau réalisés soit à la ressource soit au point de conditionnement de l'eau étaient non-conformes, pour au moins un des paramètres recherchés, aux limites de qualité prévues par la réglementation et se répartissaient sur 32 installations différentes dans 16 départements. Sur ces 115 analyses, 71 étaient non-conformes pour des paramètres microbiologiques et 44 pour des paramètres physicochimiques.

Point de prélèvement		Nombre total d'analyses	Nombre d'analyses non-conformes	Pourcentage d'analyses non-conformes
A la ressource		50 780	15	0,03 %
	Eau minérale naturelle	54 913	65	0,12 %
	Eau de source	64 919	30	0,05 %
Au point de conditionnement de l'eau	Eau rendue potable par traitements	971	5	0,51 %
	Tous types d'eaux confondus	120 803	100	0,08 %
Total		171 583	115	0,07 %

<u>Tableau 6</u>: Nombre d'analyses et nombre d'analyses non-conformes réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en 2016

3.3.1 A la ressource en eau

Plus de 1 000 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés à l'émergence, dont 14 (soit 1,4 %) présentait une nonconformité, pour au moins un des paramètres recherchés, aux limites de qualité fixées par la réglementation. Au total, plus de 50 000 analyses ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. 15 analyses non-conformes (soit 0,03 %) pour un paramètre microbiologique ont été mises en évidence sur 13 captages différents répartis dans 11 départements. Le tableau 7 présente les paramètres microbiologiques ayant été à l'origine d'une analyse non-conforme au niveau de la ressource.

Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité	Nombre d'analyses non- conformes	Nombre d'installations concernées
Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 50 mL)	2	2
Coliformes totaux (dans 250 mL)	6	5
Entérocoques (dans 250 mL)	3	3
Pseudomonas aeruginosa (dans 250 mL)	4	4
Total	15	13

Tableau 7: Nombre d'analyses non-conformes par paramètre, à la ressource, en 2016

3.3.2 Au point de conditionnement de l'eau

Plus de 4 500 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés au point de conditionnement de l'eau, dont 85 (soit 1,9 %) présentaient une non-conformité pour au moins un des paramètres recherchés, aux limites de qualité fixées par la réglementation. Au total, plus de 120 000 analyses ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. 100 analyses non-conformes (soit 0,08 %) ont été mises en évidence.

Les tableaux 8 et 9 présentent les paramètres ayant été à l'origine d'une analyse non-conforme au point de conditionnement de l'eau.

• Pour les eaux minérales naturelles, sur plus de 1 600 prélèvements réalisés, 54 étaient non-conformes (soit 3,2 %). Près de 55 000 analyses ont été réalisées. Les 65 analyses non-conformes mises en évidence étaient pour un peu plus de la moitié d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 8.

Type d'eau du prélèvement	Paramètro	e ayant fait l'objet d'une non-conformité	Nombre d'analyses non-conformes	Nombre d'installations concernées
	Microbiologie (50,8 %) Numération de mesur Numération de mesur	Bromates	6	5
		Bromoforme	1	1
		Manganèse	8	3
Eau minérale		Nickel	17	3
naturelle		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	9	5
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	18	7
		Pseudomonas aeruginosa	6	3
Total			65	19

<u>Tableau 8</u> : Nombre d'analyses non-conformes par paramètre, au niveau du point de conditionnement d'eau minérale naturelle en 2016

• Pour les eaux de source, sur près de 2 800 prélèvements réalisés, 26 (soit 0,9 %) étaient non-conformes. Près de 65 000 analyses ont été réalisées. Les 30 analyses non-conformes mises en évidence étaient majoritairement d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 9.

Type d'eau du prélèvement	Paramètro	e ayant fait l'objet d'une non-conformité	Nombre d'analyses non-conformes	Nombre d'installations concernées
	Physicochimie (40 %)	Sélénium	12	1
		Coliformes totaux (dans 250 mL)	7	5
		Entérocoques (dans 250 mL)	2	2
Eau de source	Eau de source Microbiologie (60 %)	Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	1	1
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	7	5
		Pseudomonas aeruginosa (dans 250 mL)	1	1
Total			30	12

Tableau 9 : Nombre d'analyses non-conformes, par paramètre, au niveau du point de conditionnement d'eau de source, en 2016

S'agissant des eaux minérales naturelles et des eaux de source conditionnées qui, du fait de leur définition, ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement de désinfection, la majorité des dépassements de limites de qualité concerne des paramètres microbiologiques. Les analyses non-conformes d'origine physicochimique sont essentiellement des dépassements de la limite de qualité fixée pour certains paramètres minéraux (nickel, manganèse, sélénium) présents naturellement à la ressource.

Par ailleurs, lorsqu'une eau minérale naturelle ou une eau de source non effervescente fait mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons, certains critères de qualité supplémentaires doivent être vérifiés. Le tableau 10 recense les paramètres pour lesquels des situations de dépassement ponctuel des critères de qualité particuliers ont pu être observées en 2016.

Paramètre ayant fait l'objet d'un dépassement du critère de qualité	Nombre d'analyses dépassant le critère de qualité pour l'eau minérale naturelle	Nombre d'installations concernées	Nombre d'analyses dépassant le critère de qualité pour l'eau de source	Nombre d'installations concernées
Ammonium	2	2	-	-
Calcium	1	1	-	-
Chloroforme	-	-	1	1
Fluorures	4	1	13	3
Nickel	-	-	2	2
Nitrites	-	-	1	1
Turbidité	-	-	1	1
Total	7	4	18	7

<u>Tableau 10</u>: Paramètres pour lesquels des situations de dépassement ponctuel des critères de qualité particuliers pour la mention relative à l'alimentation des nourrissons, pour les eaux minérales naturelles et les eaux de source, ont été observées en 2016

• Pour les eaux rendues potables par traitements, 54 prélèvements ont été réalisés, dont 5 (soit 9,3 %) présentent une non-conformité d'origine microbiologique sur une installation.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre d'analyses non-conformes	Nombre d'installations concernées
Eau rendue		Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 250 mL)	1	1
potable par traitements Microbiologie (100 %)	Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	2	1	
		Pseudomonas aeruginosa (dans 250 mL)	2	1
Total			5	1

<u>Tableau 11</u> : Nombre d'analyses non-conformes, par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en 2016

Les suites données aux non-conformités

Chaque analyse non-conforme du contrôle sanitaire a fait l'objet d'une investigation par l'ARS (notamment prélèvement de recontrôle, vérification des résultats de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant, etc.) en lien avec l'exploitant.

Une partie des analyses non-conformes d'origine microbiologique n'a pas été confirmée par un prélèvement réalisé le même jour sur une installation en amont ou en aval, ou par un prélèvement de recontrôle réalisé par la suite. Dans certains cas, la cause probable de la non-conformité a pu être identifiée et la contamination microbiologique, lorsqu'elle était avérée, a pu être résorbée à la suite d'un changement de matériel et/ou d'une procédure de nettoyage et désinfection des installations, et/ou d'une modification des conditions d'exploitation de la ressource.

Les analyses non-conformes d'origine physicochimique sont liées au contexte géologique de la ressource en eau et/ou à une défaillance du traitement utilisé. Ces situations de non-conformités ont pu être résorbées par la modification des conditions d'exploitation de la ressource, et/ou par la mise en place ou l'entretien d'un traitement adapté et autorisé.

Les analyses non-conformes ont fait l'objet de suites administratives auprès des responsables jusqu'à un retour à une situation de conformité, tenant compte de la nature de la non-conformité et des antécédents de l'exploitant en matière de non-conformités.

Les non-conformités rencontrées en 2016 ont notamment donné lieu à 10 procédures de retrait de lots¹⁴ (avec ou sans rappel de lots¹⁵) et 10 suspensions d'activités sur une chaîne de conditionnement d'eau. Aucun exploitant n'a fait l'objet de mises en demeure. En outre, aucune fermeture administrative ou suite pénale n'a dû être opérée à la suite de ces nonconformités.

¹⁴ Le retrait vise à empêcher la distribution et la présentation à la vente d'un produit destiné à la consommation lorsqu'il présente une non-conformité avérée ou dans

certains cas fortement suspectée.

15 Le rappel est décidé en fonction du danger présenté par le produit et vise à empêcher, après distribution, la consommation ou l'utilisation d'un produit par le consommateur et à informer celui-ci du danger qu'il court éventuellement s'il a consommé le produit et de la conduite à tenir.

4 Conclusion

Le programme du contrôle sanitaire s'est traduit en 2016 par la réalisation de plus de 6 000 prélèvements d'échantillons d'eau et le recueil de plus de 185 000 résultats analytiques.

Environ 98,2 % des prélèvements d'échantillons d'eau réalisés en 2016 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, que ce soit à la ressource ou au point de conditionnement de l'eau, respectent l'ensemble des limites de qualité fixées par la réglementation nationale pour les paramètres recherchés. Sur ces mêmes points de prélèvements, plus de 99,9 % des analyses sont conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation nationale.

De manière générale, les prélèvements non-conformes révélés lors du contrôle sanitaire, mais également ceux révélés dans le cadre de la surveillance menée par l'exploitant en complément du contrôle sanitaire, ou dans le cadre des inspections des services des fraudes, font l'objet de mesures de gestion adéquates, afin d'assurer la qualité des eaux conditionnées en France.

Annexe 1 : Listes des eaux conditionnées en France (2016)



Eaux minérales naturelles conditionnées en France

(Liste des eaux dont l'exploitation à des fins de conditionnement était autorisée en 2016)

Région administrative	Département Désignation commerciale (ou à défaut marque)		Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson ¹⁶
	Allier (03)	Saint-Yorre - Bassin de Vichy	Royale	Saint-Yorre	
	Amer (03)	Vichy-Célestins	Célestins	Saint-Yorre	
		Aizac ¹⁷	Grande Source du Volcan	Aizac	
		Eau minérale naturelle renforcée au gaz de la source Arcens	Ida	Arcens	
		Chantemerle	Chantemerle	Meyras	
		L'Incomparable	La Ferrugineuse Incomparable	Asperjoc	
	A 15 1 (07)	Le Vernet	Vernet Ouest	Prades	
	Ardèche (07)	Reine des Basaltes	La Reine des Basaltes	Asperjoc	
		Vals-Manon	Manon	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint-Pierre	Saint-Pierre	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint-Jean	Saint-Jean	Vals-les-Bains	
		Vals-Vivaraise	Vivaraise	Vals-les-Bains	
		Ventadour	Ventadour	Meyras	
Auvergne-	Drôme (26)	La Française	La Française La Française P		
Rhône-Alpes	Loire (42)	Badoit	Badoit	Saint-Galmier	
		Faustine	Faustine	Saint-Alban-les- Eaux	
		Parot	Parot	Saint-Romain-le- Puy	
		Puits-Saint-Georges	Puits-Saint-Georges	Saint-Romain-le- Puy	
		Eau de Sail ¹⁸	du Hamel	Sail-les-Bains	
	Haute-Loire (43)	Saint-Géron	Gallo romaine	Saint-Géron	
		Ardesy, eau minérale naturelle gazeuse	Ardesy	Augnat	
		Châteauneuf-Auvergne	Castel Rocher	Châteauneuf-les- Bains	
	D 1	Châteldon	Sergentale	Châteldon	
	Puy-de-Dôme (63)	Hydroxydase	Marie-Christine- Nord	Le Breuil-sur-Couze	
		Rozana	Des Romains	Beauregard Vendon	
		Saint-Diéry	Renlaigue	Saint-Diéry	
		Sainte-Marguerite	La Chapelle	Saint-Maurice-ès- Allier	

 ¹⁶ Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage et connue de la DGS
 17 Absence de conditionnement ou de commercialisation de l'eau en 2016
 18 Absence de conditionnement ou de commercialisation de l'eau en 2016

	Volvic		Clairvic	Volvic	X
	Savoie (73)	Aix-les-Bains	Raphy-Saint-Simon	Grésy-sur-Aix	
	Haute-Savoie	Eau minérale naturelle - source Saint-François	Saint-François	Thonon-les-Bains	х
	(74)	Evian	Cachat	Evian	X
		Thonon	La Versoie	Thonon-les-Bains	X
Bourgogne- Franche-Comté	Haute-Saône (70)	Velleminfroy	Source Tom	Velleminfroy	
	Côtes-d'Armor	Plancoët	Sassoy	Plancoët	X
Bretagne	(22)	Plancoët fines bulles	Sassoy	Plancoët	
	Ille-et-Vilaine (35)	Veneur	Veneur	Paimpont	X
		Alizée	Alizée	Chambon-la-Forêt	X
		Alizée gazéifiée	Alizée	Chambon-la-Forêt	
Centre-Val de Loire	Loiret (45)	Chambon	Montfras	Chambon-la-Forêt	X
Loire		Chambon gazéifiée	Montfras	Chambon-la-Forêt	
		Saint-Martin d'Abbat	Native	Saint-Martin d'Abbat	Х
Corse	Haute-Corse (2B)	Orezza	Sorgente Sottana	Rappagio Orezza	
	Bas-Rhin (67)	Celtic (nature)	La Liese	Niederbronn-les- Bains	Х
		Celtic (légère)	La Liese	Niederbronn-les- Bains	
		Celtic (forte)	La Liese	Niederbronn-les- Bains	
	Haut-Rhin (68)	Nessel	Nessel	Soultzmatt	
Grand Est		Wattwiller (nature)	Artésia	Wattwiller	X
		Wattwiller (légère)	Artésia	Wattwiller	
		Wattwiller (pétillante)	Artésia	Wattwiller	
	Vosges (88)	Contrex	Source Contrex	Contrexéville	
		Hépar	Source Hépar	Vittel	
		Vittel	Bonne Source	Vittel	
		Vittel	Grande Source	Vittel	
		Amanda	Amanda 2	Saint-Amand-les- Eaux	
		Eau minérale naturelle de la source Léa	Léa	Mérignies	
		Eau minérale naturelle de la source Léa avec adjonction de gaz carbonique	Léa	Mérignies	
		Eau minérale naturelle de la source Saint-Léger	Saint-Léger	Pérenchies	
Hauts-de-France	Nord (59)	Orée du Bois	Orée du Bois	Saint-Amand-les- Eaux	
		Saint-Amand	Clos de l'Abbaye	Saint-Amand-les- Eaux	
		Vauban	Vauban 97	Saint-Amand-les- Eaux	
		Eau minérale Perlyne ¹⁹	Guillaume	Bousies	X
		Eau minérale Perlyne avec adjonction de gaz carbonique ²⁰	Guillaume	Bousies	
		Eau minérale naturelle Oiselle	Oiselle 2	Saint-Amand-les- Eaux	

Absence de conditionnement ou de commercialisation de l'eau depuis octobre 2016 20 Absence de conditionnement ou de commercialisation de l'eau depuis octobre 2016

â	W 11 (70)	Eau minérale naturelle Chevreuse	source Chevreuse	Saint-Lambert des Bois	X
Île-de-France	Yvelines (78)	Eau minérale naturelle Chevreuse avec adjonction de gaz carbonique	source Chevreuse	Saint-Lambert des Bois	
La Réunion	La Réunion (974)	Cilaos	Véronique	Cilaos	
Mandinian	M (* * (070)	Didier	Fontaine Didier	Fort-de-France	
Martinique	Martinique (972)	Didier 113	Fontaine Didier	Fort-de-France	
	Corrèze (19)	Treignac	Maurange 2	Treignac	X
	G: 1 (22)	Abatilles	Saint-Anne	Arcachon	X
Nouvelle-	Gironde (33)	Abatilles gazéifiée	Saint-Anne	Arcachon	
Aquitaine	Landes (40)	Biovive	Biovive	Dax	Х
	Pyrénées-	Ogeu - source du Roy	Roy	Ogeu-les-Bains	X
	Atlantiques (64)	Ogeu - source gazeuse n°1	Gazeuse n°1	Ogeu-les-Bains	
	Ariège (09)	Montcalm	Montcalm	Auzat	Х
	G 1 (20)	Perrier	Perrier	Vergèze	
	Gard (30)	Perrier Fines Bulles	Perrier	Vergèze	
	Haute-Garonne (31)	Luchon	Lapade	Bagnères-de-Luchon	Х
	Hérault (34)	Saint-Michel de Mourcairol	Saint-Michel de Mourcairol	Les Aires	
		La Cairolle	La Cairolle	Les Aires	
Occitanie		La Salvetat	Rieumajou	La Salvetat-sur- Agout	
		La Vernière	La Vernière	Les Aires	
	Lozère (48)	Quézac	Diva	Quézac	
	Tarn (81)	Eau minérale naturelle Fontaine de la reine Frédégonde	Source 2	Castelnau-de- Brassac	X
		Mont-Roucous	Mont-Roucous	Lacaune	X
	Tarn-et-Garonne	Prince Noir	Prince Noir	Saint-Antonin- Noble-Val	
	(82)	Saint-Antonin	Source de l'Ange	Saint-Antonin- Noble-Val	
Dove do la Lata	Sarthe (72)	Eau minérale naturelle source Adeline	Adeline	Ardenay-sur-Merize	
Pays de la Loire	Saruie (72)	Eau minérale naturelle gazeuse source Adeline	Adeline	Ardenay-sur-Merize	
PACA	Alpes de Haute- Provence (04)	Eau minérale naturelle source Montclar	Montclar	Montclar	х
	Vaucluse (84)	Eau minérale naturelle source Paola	Paola	Cairanne	X

Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé



Eaux de source conditionnées en France

(Liste des eaux dont l'exploitation à des fins de conditionnement était autorisée en 2016)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou à défaut marque)	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson ²¹
	Ain (01)	Eau de source de la Doye (Cristaline)	La Doye	Les Neyrolles	X
	Ardèche (07)	Ardech'Oise	Domaine des Sources de Rochemaure	Rochemaure	
		Forage Perline, eau de source de montagne	Perline	Arcens	
	Cantal (15)	Marque Eureau sources	Eureau sources	Teissieres-les- Boulies	
Auvergne-	Isère (38)	Valécrin, eau de source de Montagne des Alpes ²²	Valecrin	Le Périer	Х
Rhône-Alpes	Loire (42)	Perle des Roches	Perle des Roches	Montarcher	
		Marque distributeur	Grand barbier n° 2	Le Mont Dore	X
		Marque distributeur	Grand barbier n° 3	Le Mont Dore	х
	Puy-de-Dôme (63)	Mont Dore	La Montille	Le Mont Dore	х
	(03)	Source Laqueuille (marque éco+)	Les Fraux (f1) et Banne d'Ordanche (f2)	Laqueuille	X
	Rhône (69)	Cristaline eau de source gazéifiée	Source Vermont	Genay	
	Savoie (73)	Eau de source « Source des Fées »	Source des Fées	Grésy-sur-Aix	
	Côtes-d'Armor (22)	Sainte-Alix	Sainte-Alix	Plancoët	
		Eau de source Isabelle (Cristaline)	Isabelle	Saint-Goazec	x
Bretagne	Finistère (29)	Eau des montagnes d'Arrée	Des montagnes d'Arrée	Commana	X
	Ille-et-Vilaine (35)	Eau de source "Source Pas du Houx" (marque Netto ou Top Budget)	Feunten Ar Coat	Paimpont	X
	Indre-et-Loire (37)	Sirènéa	Saint-Hippolyte	Saint-Hippolyte	
		Eau de source Elena (Cristaline)	Elena	Chambon-la-Forêt	X
Centre-Val de		Eau de source Céline (Cristaline)	Céline	Saint-Cyr-en-Val	Х
Loire	Loiret (45)	Marque distributeur	Les Chesneaux	Saint-Martin d'Abbat	
		Ondine	Saint Benoit	Saint-Martin d'Abbat	х

Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage et connue de la DGS
 Arrêt du conditionnement ou de la commercialisation de l'eau en octobre 2016

Corse	Corse du Sud (2A)	Saint-Georges	Saint-Georges	Grosseto-Prugna	X
	Haute-Corse (2B)	Zilia	Zilia	Zilia	
	Ardennes (08)	Eau de source Aurèle (Cristaline)	Aurèle	Jandun	
	Ardennes (08)	Eau de source Romy (Cristaline)	Romy	Jandun	
		Carola (nature)	Carola	Ribeauville	
		Carola (finement pétillante)	Carola	Ribeauville	
		Carola (pétillante)	Carola	Ribeauville	
Grand Est		Eau de source Metzeral (Cristaline)	Metzeral	Metzeral	X
	Haut-Rhin (68)	Marque distributeur (en bonbonnes ou en bag)	Valneige	Sondernach	
		Lisbeth (nature)	Lisbeth	Soultzmatt	
		Lisbeth (légère)	Lisbeth	Soultzmatt	
		Lisbeth (pétillante)	Lisbeth	Soultzmatt	
		Valon	Valon	Metzeral	X
Guadeloupe	Guadeloupe	Matouba	Roudelette	Saint-Claude	
Guadeloupe	(971)	Saint-Jude	Forage Saint-Jude	Saint-Claude	
Guyane	Guyane (973)	Dilo	Source Dilo	Montsinnéry- Tonnégrande	
		Eau de source Inès (Cristaline)	Inès	Avelin	
		Eau de source Saint-Jean-Baptiste (Cristaline)	Saint-Jean-Baptiste	Busigny	X
	Nord (59)	Eau de source Sainte-Sophie (Cristaline)	Sainte-Sophie	Perenchies	
Hauts-de-France		Eau de la source Louise	Louise	Cappelle-en-Pévèle	
		Eau de la source Louise avec adjonction de gaz carbonique	Louise	Cappelle-en-Pévèle	
	Oise (60)	Domaine des sources de Bulles (bonbonnes)	Saine Fontaine	Bulles	
		Eau de source Marolles (Eureau source)	Source F3	Marolles	
	Seine-et-Marne (77)	Eau de source Chantereine (Cristaline)	Chantereine	Chelles	
Île-de-France	Yvelines (78)	Eau de source Saint-Lambert	Saint-Lambert	Saint-Lambert des Bois	
	Val-d'Oise (95)	Aquapyrénées (bonbonnes commercialisées sous marque Chateaudeau & Culligan) ²³	Arline	Franconville	
		Australine	Basse Vallee	Saint-Philippe	X
		Bagatelle	Blanche	La Possession	X
La Réunion	La Réunion (974)	Volcanik (eau de souce avec adjonction de gaz carbonique)	Blanche	La Possession	
		Edena	Denise	La Possession	X
		Edena Pétillante (eau de source avec adjonction de gaz carbonique)	Denise	La Possession	
		Chanflor	Mont Beni	Morne Rouge	X
Martinique	Martinique (972)	Lafort	Lafort	Morne Rouge	X
		Eau de source Mabélo	Forage Mabélo	Fort de France	X

²³ Fermeture de l'établissement de conditionnement d'eau en décembre 2016

	F (25)	Pierval, source des Lilas	Lilas	Pont Saint-Pierre	
Normandie	Eure (27)	Pierval, source Emma	Emma	Pont Saint-Pierre	X
	Charente (16)	Fontaine Jolival	Source des Roches	Voeuil et Giget	
	Dordogne (24)	Eau de source Saint-Martin (Cristaline)	Saint-Martin	Saint-Martin de Gurcon	
	Dordogne (24)	Eau de source Saint-Medard plate (Cristaline)	Saint-Médard plate	Saint-Martin de Gurcon	
	Gironde (33)	Source des pins	Des pins	Arcachon	X
Nouvelle-	Landas (40)	Eau de source Pampara (Cristaline)	Pampara	Dax	X
Aquitaine	Landes (40)	Eau de source La Douce	Eva	Sore	
	Pyrénées- Atlantiques (64)	Pyrénéa	Forage C - Source Pyrénéa	Ogeu-les-Bains	X
		Fiée des lois	Belle croix	Prahecq	
	Deux-Sèvres (79)	Ondine	La voute nord	Prahecq	X
		Source du Frêne	Plaine du Frene	Prahecq	
	Ariège (09)	Source des Oursons	Des Oursons	Auzat	X
	Haute-Garonne (31)	Ondine	Estivèle	Bagnère-de-luchon	
	Lot (46)	Quercynoise ²⁴	Bois Bordet	Lacapelle-Marival	
Occitanie	Pyrénées- Orientales (66)	Sémillante eau plate	Sémillante forage N° 2	Toulouges	
		Sémillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique)	Sémillante forage N° 2	Toulouges	
	Tarn (81)	La Tarnaise	Reine	Castelnau-de- Brassac	Х
		Rosée de la reine	Rosée de la reine	Lacaune	X
	Loire-Atlantique	Eau de Source Eléonore (Cristaline)	Eléonore	Guenrouet	X
	(44)	Eau de Source Sainte-Aude (Cristaline)	Sainte-Aude	Guenrouet	
Pays de la Loire	Sarthe (72)	Eau de source Cristal Roc (Cristaline)	Roxane	Ardenay-sur-Merize	Х
	Sartile (72)	Eau de source gazeuse Cristal Roc (Cristaline)	Roxane	Ardenay-sur-Merize	
	Hautes-Alpes	Roche des Ecrins	Roche des Ecrins	Chorges	X
	(05)	Source des Mélèzes	Source des Mélèzes	Chorges	
PACA	Var (83)	Eau de source de montagne Beaupré	Beaupré	Signes	X
IACA	Vauches (94)	Eau de source Sainte-Cécile (Cristaline)	Sainte-Cécile	Cairanne	Х
	Vaucluse (84)	Source des oliviers	Des oliviers	Chateauneuf-de- Gadagne	

Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé

²⁴ Absence de conditionnement ou de commercialisation de l'eau en 2016



Eaux rendues potables par traitements conditionnées en France

(Liste des eaux dont l'exploitation à des fins de conditionnement était autorisée en 2016)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou à défaut marque)	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Bourgogne- Franche-Comté	Doubs (25)	Bisontine	eau du réseau de Besançon	Besançon
	Capes Dole		Capes Dole	Gourbeyre
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Karuline	Moustique (eau du réseau de Petit Bourg)	Petit Bourg
Mayotte	Mayotte (976)	O'Jiva	eau du réseau de Koungou	Koungou

Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé

<u>Annexe 2</u>: Liste des établissements de conditionnement d'eau en activité en France (2016)



Etablissements de conditionnement d'eau en France

(Liste des établissements dans lesquels l'exploitation de l'eau à des fins de conditionnement était autorisée en 2016)

Région administrative	Département	Nombre de sites de conditionnement	Nom de l'établissement de conditionnement d'eau
	Ain (1)	1	Usine d'embouteillage des neyrolles – CGES
	Allian (2)	2	S.C.B.V. (Royale)
	Allier (3)	2	S.C.B.V. (Célestins)
			Embouteillage Aizac (eau minérale) – SCI Le Merchat ²⁵
			Embouteillage Arcens – SA Sources d'Arcens
			Embouteillage Asperjoc- Etbt Veyrenc
	Ardèche (7)	7	Embouteillage Meyras – SEMPA Le Pestrin
			Embouteillage Prades – SGESM
			Embouteillage VALS – SEM VALS
			SARL ARDECHOISE
	Cantal (15)	1	Eureau Source
	Drome (26)	1	Embouteillage Source La Française
	Isère (38)	1	Embouteillage Eaux des Alpes ²⁶
Auvergne-Rhône-Alpes			SA des Eaux Minérales d'Evian - Source Badoit - ST GALMIER
Auvergne-Knone-Aipes			Société des Eaux Minérales de ST Romain LE PUY – PAROT SA
	Loire (42)	5	Eau Minérales de ST Alban Les Eaux S.A.S
		-	S.A Eau de Source de Montarcher
			SARL du Parc de Sail Les Bains ²⁷
	Haute-Loire (43)	1	Embouteillage SAS Saint Géron
			Ardesy
			Châteauneuf les Bains
			Chateldon
			Hydroxydase
	Puy-de-Dôme (63)	10	Rozana
			Saint Diery
			Sainte Marguerite
			Volvic
			SMDA

²⁵ Absence d'activité en 2016 26 Fermeture de l'établissement en octobre 2016 27 Absence d'activité en 2016

			Laqueuille
	Rhône (69)	1	Société ROXANE NORD –site de Genay Eau de "Source Vermont "
	Savaia (72)	1	SEAB Société des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Source des Fées"
	Savoie (73)	1	SEAB Société des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Aix les Bains"
	и с с : (74)	2	Embouteillage Thonon
	Haute-Savoie (74)	2	Embouteillage Evian
Bourgogne-Franche-	Doubs (25)	1	RIEM (pour le compte de la ville)
Comté	Haute-Saône (70)	1	SAS Eaux Minérales de Velleminfroy
	Côtes-d'Armor (22)	1	SAS des eaux minérales naturelles de Plancoët
	Fi (20)	2	SEMA Commana
Bretagne	Finistère (29)	2	ISABELLE SA Saint-Goazec
	Ille-et-Vilaine (35)	1	Société des eaux des sources de Paimpont
	Indre-et-Loire (37)	1	eurEau Sources
			CHAMBON
Centre-Val de Loire	Loiret (45)	3	ANTARTIC
			CGES
	Corse-Sud (2A)	1	Société des eaux St Georges
Corse	Haute-Corse (2B)	2	Sodez
			Société nouvelle des eaux d'Orezza
	Ardennes (8)	1	Source Aurèle
	Bas-Rhin (67)	2	S. A. La source
			Eaud'Alsace
			Aquapyrénées
Grand Est			Carola
	Haut-Rhin (68)	5	SEM des sources de Soultzmatt
			Valon
			Wattwiller
	Vosges (88)	1	Nestlé Waters Supply Est
			Capes Dole
G 11	G 11 (071)	2	Matouba
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	3	West Indies Pack
			Saint-Jude
Guyane	Guyane (973)	1	Embouteillage Dilo
			Société des Eaux Minérales de Saint Amand
			Site de Pérenchies (Roxane Nord)
	Nord (59)	5	Site de Mérignies (Roxane Nord)
Hauts-de-France			Site de Busigny (Roxane Nord)
			SE Guillaume à Bousies ²⁸
	0: (60)	2	Site de Marolles
	Oise (60)	2	Site de Hermes
	Seine-et-Marne (77)	1	Source Chantereine
Île-de-France	Yvelines (78)	1	Société Source du Val Saint Lambert
	Val-d'Oise (95)	1	Franconville (Arline) ²⁹
Île-de-France	Seine-et-Marne (77) Yvelines (78)	1	Source Chantereine Société Source du Val Saint Lambert

Absence d'activité en 2016
Fermeture de l'établissement en décembre 2016

	La Réunion (974)	3	Société EDENA
La Réunion			Société des Eaux de Basse Vallée
			Eaux de Cilaos
			SEEMD
Martinique	Martinique (972)	2	SOMES
Mayotte	Mayotte (976)	1	Mayco
	Charente (16)	1	SALFHM OVAL
	Corrèze (19)	1	Société des eaux de source de Treignac
	Dordogne (24)	1	Cristalline
	Gironde (33)	1	Société des Eaux Minérales d'Arcachon (SEMA)
Nouvelle-Aquitaine	T 1 (40)	_	SAS La DOUCE (Eau de source La Douce)
	Landes (40)	2	CGES Dax (EMN Biovive et Eau de source Pampara)
	Pyrénées-Atlantiques (64)	1	SEMO (eau minérale et eau de source)
	Deux-Sèvres (79)	1	FDL
Normandie	Eure (27)	1	Pierval
	A :> (0)	1	Société d'exploitation Eaux du Montcalm - production Montcalm
	Ariège (9)	1	Société d'exploitation Eaux du Montcalm - Production les Ourson
	Gard (30)	1	Perrier
	Haute-Garonne (31)	1	SEML Lapade - Production Luchon
			SEML Estivèle - Production Ondine
	Hároult (24)	2	SA VERNIERES (Les Aires)
	Hérault (34)		SA EVIAN (Salvetat sur Agout)
	Lot (46)	1	SARL du Bois Bordet ³⁰
Occitanie	Lozère (48)	1	Quezac
	Pyrénées-Orientales (66)	1	Brasserie Miles
		·	SARL Sources du Mont-Roucous - Production Montroucous
	Tarn (81)	2	SARL Sources du Mont-Roucous - Production Rosée de la Reine
		~	Société des bains de Propiac - Production F2
			Société des bains de Propiac - Production Reine
			Société Saint Antonin - Eau Minérale Production Prince Noir
	Tarn-et-Garonne (82)	1	Société Saint Antonin - Eau Minérale Production Saint Antonin (source de l'Ange)
	Loire-Atlantique (44)	1	Cristal Roc
Pays de la Loire	Sarthe (72)	2	Cristal Roc
	Surure (72)		Roxane
	Alpes de Haute- Provence (4)	1	Société des sources du col Saint Jean
	Hautes-Alpes (5)	1	Roche des écrins (source Roche des Ecrins)
PACA	114405 11pos (5)		Roche des écrins (source des Mélèzes)
	Var (83)	1	Société d'Exploitation des Sources de SIGNES – Source de BEAUPRE
	Vaucluse (84)	2	CGES
	v auciuse (64)	۷	Européenne d'embouteillage

<u>Source</u> : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé